

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****15 décembre 2022**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 9 décembre 2022

**Présents** : **Les Brouzils** : Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN pouvoir à Emilie DUPREY – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD pouvoir à Stéphanie VALIN, Eric SALAÜN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU pouvoir à Nathalie BODET, Emmanuel LOUINEAU pouvoir à Freddy RIFFAUD.

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc GAUTRON

**N° 351-22 – Adoption du tableau des effectifs**

Considérant qu'il convient de créer un poste au grade d'attaché à temps complet afin de pérenniser les missions afférentes à l'Ecologie Industrielle et Territoriale. Par ailleurs, ce poste permettra d'accroître les missions de développeur économique nécessaires au service développement.

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la Communauté de Communes pourra recruter, en application de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour une durée maximale de 3 ans. L'agent devra justifier de qualification et / ou d'une expérience en lien avec le secteur recherché et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Il pourra également bénéficier du régime indemnitaire mis en place pour les attachés territoriaux.

Considérant qu'il est également proposé de créer un poste à temps complet au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe afin d'assurer les missions de chargé d'opérations voirie.

Considérant qu'au-delà des opérations intercommunales, il pourra intervenir pour les communes en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Considérant que dans le cadre de sa réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et compte tenu de sa valeur professionnelle et de son investissement, il est proposé de faire bénéficier à un agent technique polyvalent, un avancement à ce grade dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Considérant qu'il convient de pérenniser le poste d'assistante du pôle environnement et services techniques occupé par un agent recruté depuis un an.

Considérant qu'il s'avère que les missions réalisées par l'agent sont indispensables pour faire face à la charge de travail par conséquent il convient de créer un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial.

Considérant que pour faire suite à la demande d'un agent de diminuer son temps de travail au sein de la Communauté de communes, il est proposé de supprimer un poste à temps non complet 27 heures hebdomadaires (77,14 %) au grade d'adjoint technique et de créer un poste au grade d'adjoint technique à temps non complet 17 heures hebdomadaires 48,57 %).

Considérant que cette opération n'a pas d'impact sur le statut de l'agent.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le tableau

POSTES CRÉÉS	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS Au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	CDC PAYS ST FULGENT - LES ESSARTS Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Pourvus en ETP
<b>Catégorie A</b>			
<u>Filière administrative :</u>			
- Directeur Général des Services	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Attaché principal	2 (tps complet)	2 (tps complet)	1
- <b>Attaché</b>	<b>3 (tps complet)</b>	<b>4 (tps complet)</b>	<b>4</b>
<u>Filière technique :</u>			
- Ingénieur	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière culturelle :</u>			
- Bibliothécaire	1 (tps complet)	1 (tps complet)	0
<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>			
- Médecin hors classe	5 (tps complet)	5 (tps complet)	4
- Médecin hors classe	1 (tps non complet : 30 h / 35)	1 (tps non complet : 30 h / 35)	<b>0,86</b>
- Médecin hors classe	1 (tps non complet : 20 h / 35)	1 (tps non complet : 20 h / 35)	<b>0,57</b>
- Infirmier en soins généraux de classe normale	1 (tps non complet : 12 h / 35)	1 (tps non complet : 12 h / 35)	<b>0,34</b>
- Educateur de Jeunes Enfants	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
- Educateur de Jeunes Enfants	1 (tps non complet : 32 h / 35)	1 (tps non complet : 32 h / 35)	<b>0,91</b>
<b>Sous-total :</b>	<b>19 postes (17,68 en ETP)</b>	<b>20 postes (18,68 en ETP)</b>	<b>15,68</b>
<b>Catégorie B</b>			
<u>Filière administrative :</u>			
- Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière technique :</u>			
- <b>Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>3 (tps complet)</b>	<b>4 (tps complet)</b>	<b>4</b>
- Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Technicien	2 (tps complet)	2 (tps complet)	2
<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>			
- Aux. de puériculture de classe supérieure	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
- Aux. de puériculture de classe normale	4 (tps complet)	4 (tps complet)	4
<u>Filière sportive :</u>			
- Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<b>Sous-total :</b>	<b>13 postes (13 en ETP)</b>	<b>14 postes (14 en ETP)</b>	<b>14</b>
<b>Catégorie C</b>			
<u>Filière administrative :</u>			
- Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3 (tps complet)	3 (tps complet)	3
- Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6 (tps complet)	6 (tps complet)	6
- <b>Adjoint administratif</b>	<b>8 (tps complet)</b>	<b>9 (tps complet)</b>	<b>9</b>
- Adjoint administratif	1 (tps non complet : 21,70 h / 35)	1 (tps non complet : 21,70 h / 35)	<b>0,62</b>
<u>Filière technique :</u>			
- <b>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>3 (tps complet)</b>	<b>4 (tps complet)</b>	<b>4</b>
- Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 (tps non complet : 26 h / 35)	1 (tps non complet : 26 h / 35)	<b>0,74</b>
- Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 (tps non complet : 20 h / 35)	1 (tps non complet : 20 h / 35)	<b>0,57</b>
- Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 (tps non complet : 17 h / 35)	1 (tps non complet : 17 h / 35)	<b>0,49</b>
- <b>Adjoint technique</b>	<b>2 (tps complet)</b>	<b>1 (tps complet)</b>	<b>1</b>

- Adjoint technique	1 (tps non complet : 27 h / 35)	1 (tps non complet : 17 h / 35)	0,49
- Adjoint technique	0		
- Adjoint technique	1 (tps non complet : 13 h / 35)	1 (tps non complet : 13 h / 35)	0
<u>Filière culturelle :</u>			
- Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 (tps complet)	1 (tps complet)	1
<u>Filière sociale et médico-sociale :</u>			
- Agent social	3 (tps complet)	3 (tps complet)	3
<b>Sous-total:</b>	<b>32 postes (29,56 en ETP)</b>	<b>33 postes (30,28 en ETP)</b>	<b>29,91</b>
<b>Total :</b>	<b>64 postes</b>	<b>67 postes</b>	
<b>Total en ETP :</b>	<b>60,24</b>	<b>62,96</b>	<b>59,59</b>



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 22 décembre 2022

Le Président,  
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.  
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).